



BDC • L'inspection périodique d'une installation électrique



Qualité - Sécurité - Environnement

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

l'activité consiste à vérifier les conditions générales d'installation telles que : l'adaptation du matériel aux influences externes ; l'identification des circuits, appareils et conducteurs, la coupure d'urgence ; les conditions de protection contre les risques de contacts directs et indirects ; les conditions de protection contre les risques de brûlures, d'incendie et d'explosion ; l'examen de l'éclairage de sécurité et la veille au respect des réglementations et référentiels en vigueur.

COMPÉTENCES

- 1. Vérifier le maintien en conformité d'une installation électrique.
- 2. Réaliser des essais, des tests et des mesures électriques.
- 3. Mettre à jour des schémas électriques.





> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution profesionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert.: (CQPM 0248)

État : Active **RNCP :** RNCP

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- POE Individuelle/Collective
- Plan de développement des compétences
- CPF